

EXTRAIT

Du registre de la Société Ecclésiastique de Saint Michel.

PROCES-VERBAL

Du bureau ordinaire tenu le 22 Septembre 1842.

LE vingt-deux septembre, mil-huit-cent-quarante-deux, en conséquence d'une lettre circulaire adressée à MM. les procureurs, par Monseigneur le président, en date du douze avril dernier, convoquant leur bureau ordinaire dans l'un des appartemens des MM. du Séminaire de Québec, se sont assemblés MM. Thos. Cooke, Thos. Maguire, vicaires généraux; L. Raby, F. X. Côté, Thos. Bédard, Chs. Frs. Baillargeon, S. J. N. Dumoulin, et J. F. Gagnon, procureurs, en présence desquels Monseigneur le président a ordonné la lecture du procès-verbal de l'année dernière, laquelle étant faite, il a exhibé:

10. Les formules d'agrégation de MM. Michel Griffith, missionnaire de Valcartier et de Stoneham, David Martineau, vicaire de Québec, Louis Théodore Bernard, vicaire du Château-Richer, Charles Ol. Caron, vicaire des Trois-Rivières, N. J. Bte. Olscamps, vicaire de St. Roch, Thos. Larouche vicaire de Lotbinière, Chs. Pouliot, vicaire de la Malbaie, Honoré Routier, vicaire de St. Roch de Québec, J. Noël Guertin, vicaire de Nicolet, et Augt. Millet, vicaire d'Yamachiche, lesquels ont été admis pour membres de la société.

Après quoi il fut résolu :

10. Que M. Pierre Bédard, ayant fait connaître par lettre, sa retraite, est censé ne plus appartenir à la société.

20. Que Monseigneur Gaulin, Evêque de Kingston et M. Jos. Ol. Leclerc, étant en retard, de plus de deux années, de leur contribution, n'appartiennent plus à la société.

Le Trésorier a fait recette, cette année, de la somme de	£ 281 - 4 - 2
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avait en caisse	- 379 - 14 - 0
Forme la somme totale de	£ 660 - 18 - 2
La dépense de l'année est de	£ 271 - 16 - 1
De sorte qu'il reste en caisse	£ 389 - 1 - 7

30. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. Daulé, membre infirme de la société.

40. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. Desjardins, membre infirme de la société.

50. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. Joyer, membre infirme de la société.

60. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. Couture, membre infirme de la société.

70. Qu'une somme de £ 35 soit livrée à Mr. J. P. Lefrançois, membre infirme de la société.

80. Qu'une somme de £ 45 soit livrée à Mr. P. A. Parent, membre infirme de la société.